

Bulletin provincial



N° 12

2018

29 JUIN

SOMMAIRE

Page

TUTELLE ADMINISTRATIVE

Fabrique d'Eglise – Finances :

- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 03 mai 2018 rendant exécutoire, par expiration du délai, la délibération du Conseil communal de Mons du 12 décembre 2017 relative au budget 2018 de la Fabrique d'Eglise St-Waudru à Mons. 178
- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 31 mai 2018 annulant la délibération du Conseil de la Fabrique d'Eglise St-Barthélémy d'Estaimpuis du 21 mars 2018 relative à l'aliénation de l'immeuble, sis n°9, ruelle des Vicaires. 179
- Arrêté de Monsieur le Gouverneur en date du 21 juin 2018 approuvant partiellement la délibération du Conseil communal de Seneffe portant recours sur la modification budgétaire n°2 de 2018 de la Fabrique d'Eglise St-Cyr et Julitte déclaré recevable en ce qu'il a été formé dans les délais. 180

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/FIN/FE/Recours St Waudru-Mons/Bu2018/JM

FINANCES – EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Budget 2018 de la Fabrique d’Eglise Sainte Waudru à MONS – Délibération du Conseil communal de MONS du 12 décembre 2017 – Approbation partielle.

Fabrique d’Eglise

—

Par arrêté du 03 mai 2018, le budget 2018 de la Fabrique d’Eglise Sainte Waudru à MONS est devenu exécutoire par expiration du délai de tutelle.

Mons, le 08 mai 2018

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/Eglises/P/2018-EC7-63-004-1/Fabr.église St Barthélémy ESTAIMPUIS

FINANCES – EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Aliénation de l'immeuble sis au n° 9 de la ruelle des Vicaires de la Fabrique d'Eglise Saint Barthélémy d'ESTAIMPUIS – Délibération du Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint Barthélémy du 21 mars 2018 – Annulation.

Fabrique d'Eglise

—

Par arrêté du 31 mai 2018, la délibération susvisée du Conseil de la Fabrique d'Eglise Saint Barthélémy à ESTAIMPUIS EST ANNULEE.

Mons, le 5 juin 2018

Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ

Service public de Wallonie
DG05-FIN-Direction du Hainaut
Dossier n° 050004/FIN/FE/Recours St Cyr et Julitte/ModBu/2018

FINANCES – EDIFICES DU CULTE

—

Objet : Modification budgétaire n°2 de 2018 par le Conseil communal de SENEFFE – Approbation partielle.

Fabrique d’Eglise

—

Par arrêté du 21 juin 2018, le recours portant sur la modification budgétaire n° 2 de 2018 de la Fabrique d’Eglise St Cyr et Julitte est déclaré recevable en ce qu’il a été formé dans les délais.

Mons, le 21 juin 2018

*Le Gouverneur,
(s) Tommy LECLERCQ*